du présent communiqué de presse.



(tous les montants sont en dollars américains, à moins d'indication contraire)

1) Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes »

Gildan annonce des produits et un bénéfice dilué par action ajusté¹ records pour le deuxième trimestre et actualise ses prévisions pour l'exercice 2025 complet

- Ventes nettes records de 919 millions de dollars, en hausse de 6,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent
- Marge opérationnelle de 21,7 % et marge opérationnelle ajustée¹ de 22,7 %
- Bénéfice dilué par action conforme aux PCGR de 0,91 \$ et bénéfice dilué par action ajusté¹ record de 0,97 \$
- Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles de 188 millions de dollars et flux de trésorerie disponibles¹ de 154 millions de dollars
- 145 millions de dollars retournés aux actionnaires par voie de rachats d'actions et de dividendes
- La Société réaffirme ses prévisions pour l'exercice 2025 complet, y compris l'incidence des tarifs, tout en précisant ses prévisions concernant le bénéfice dilué par action ajusté¹ pour l'exercice 2025
- Gildan est reconnue comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes au Canada par Corporate Knights et est une fois de plus incluse dans la liste des entreprises les plus durables au monde de TIME

Montréal, le jeudi 31 juillet 2025 – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) annonce aujourd'hui ses résultats pour le deuxième trimestre clos le 29 juin 2025 et précise ses prévisions concernant le bénéfice dilué par action ajusté¹ pour l'exercice 2025.

« La stratégie de croissance durable de Gildan continue de générer une solide performance financière, comme en témoignent nos résultats records du deuxième trimestre, soutenus par une forte croissance de 12 % des ventes nettes de vêtements de sport. Alors que nous évoluons actuellement dans un contexte opérationnel changeant nous nous concentrons sur ce que nous pouvons contrôler, ce qui nous permet de continuer à renforcer notre position concurrentielle et de générer une croissance rentable du chiffre d'affaires. De plus, notre performance reflète l'agilité et la résilience de notre modèle d'affaires verticalement intégré à faible coût, qui reste la pierre angulaire de notre capacité à créer de la valeur à long terme pour nos parties prenantes », a déclaré Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction de Gildan.

Résultats opérationnels du deuxième trimestre de 2025

Les ventes nettes ont atteint le chiffre record de 919 millions de dollars, en hausse de 6,5 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui est conforme aux prévisions déjà communiquées de croissance dans le milieu d'une fourchette à un seul chiffre. Les ventes de vêtements de sport se sont établies à 822 millions de dollars, en hausse de 12 %, du fait de l'augmentation des volumes de ventes et, dans une moindre mesure, de la gamme de produits avantageuse et de prix nets plus élevés. Nous avons continué d'observer des gains de parts de marché dans les principales catégories de croissance, ainsi qu'une réaction favorable du marché à nos nouveaux produits récemment lancés, qui présentent des innovations clés, notamment notre nouvelle technologie de coton doux. De plus, en complément de la vigueur des ventes aux distributeurs nord-américains, la croissance de nos clients des comptes nationaux s'est maintenue, soutenue par notre solide positionnement concurrentiel global, alors que nous avons continué de bénéficier des changements récents dans le secteur. Les ventes sur les marchés internationaux ont diminué de 14,1 % d'un exercice à l'autre, principalement en raison de la faiblesse de la demande sur certains marchés. Par ailleurs, les ventes d'articles chaussants et de sous-vêtements ont atteint 96 millions de dollars, en baisse de 23,3 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, en raison principalement de la baisse des volumes de

ventes et de la gamme de produits moins avantageuse, la catégorie ayant connu une poursuite du ralentissement généralisé du marché au cours du trimestre.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 289 millions de dollars, ou 31,5 % des ventes nettes, comparativement à 262 millions de dollars, ou 30,4 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent, ce qui représente une amélioration de 110 points de base essentiellement attribuable à la baisse des coûts des matières premières et de fabrication ainsi qu'à des prix avantageux.

Les charges de vente et charges générales et administratives ont atteint 82 millions de dollars, comparativement à 124 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement pour tenir compte des charges liées à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, lesquelles ont été essentiellement engagées au cours de l'exercice précédent, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ ont augmenté de 21 % pour s'établir à 81 millions de dollars, ou 8,8 % des ventes nettes, contre 7,7 % des ventes nettes, pour la période correspondante de l'exercice précédent. L'augmentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ au cours du trimestre reflète la hausse des charges générales et administratives et de la rémunération variable. De plus, l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi à la Barbade s'est chiffrée à 12 millions de dollars pour ce trimestre, en baisse par rapport à 17 millions de dollars au trimestre correspondant de l'exercice précédent, lorsque ce crédit avait été mis en place rétroactivement au 1^{er} janvier 2024.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 199 millions de dollars, ou 21,7 % des ventes nettes, ce qui se compare favorablement au bénéfice opérationnel de 141 millions de dollars, ou 16,4 % des ventes nettes, enregistré à la période correspondante de l'exercice précédent. Après ajustement lié aux coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions pour les deux exercices et aux coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction susmentionnés, lesquels ont été essentiellement engagés au cours de l'exercice précédent, le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 209 millions de dollars, en hausse de 13 millions de dollars, ou 22,7 % des ventes nettes, demeurant stable par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et conforme aux prévisions communiquées.

Les charges financières nettes de 32 millions de dollars ont augmenté de 8 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison principalement de la hausse des niveaux d'emprunt. La charge d'impôt sur le résultat de la Société pour le trimestre s'est élevée à 30 millions de dollars, contre 59 millions de dollars pour l'exercice précédent. La baisse est principalement attribuable à l'entrée en vigueur de l'impôt minimum mondial au deuxième trimestre de 2024, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2024, et à une charge ponctuelle liée à la réévaluation des actifs et passifs d'impôt différé en raison d'une augmentation du taux d'impôt des sociétés à la Barbade. Le taux d'impôt effectif ajusté¹ de la Société pour le trimestre a été de 17,4 %, contre 27,2 % un an plus tôt. Compte tenu de l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR s'est chiffré à 0,91 \$, en hausse de 160 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent et le bénéfice dilué par action ajusté¹ a atteint un record, soit 0,97 \$, en hausse de 31,1 % par rapport à un an plus tôt.

Résultats opérationnels depuis le début de l'exercice

Pour la période de six mois close le 29 juin 2025, les ventes nettes se sont élevées à 1 630 millions de dollars, en hausse de 4,6 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent. Dans la catégorie des vêtements de sport, nous avons généré des ventes de 1 470 millions de dollars, en hausse de 141 millions de dollars, ou 10,6 %, principalement en raison de l'augmentation des volumes et d'une gamme de produits favorable, reflétant une dynamique de vente positive chez les distributeurs américains et les comptes nationaux, en partie contrebalancée par la faiblesse des marchés internationaux. Les ventes sur les marchés internationaux, de 112 millions de dollars, sont de 9,2 % inférieures à celles de la période correspondante de l'exercice précédent, traduisant la faiblesse persistante de la demande dans toutes les régions. Dans la catégorie des articles chaussants et des sous-vêtements, les ventes ont enregistré une diminution de 30 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent, qui s'explique par un volume et une gamme moins favorables, la faiblesse générale du marché ainsi que l'élimination progressive de la marque Under Armour au premier trimestre de 2025.

La Société a dégagé un bénéfice brut de 511 millions de dollars, en hausse de 38 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent, attribuable à l'augmentation des ventes et de la marge brute. La marge brute de 31,4 % a augmenté de 100 points de base d'un exercice à l'autre, principalement en raison de la baisse des coûts des matières premières, et dans une moindre mesure, des prix favorables.

Les charges de vente et charges générales et administratives se sont élevées à 169 millions de dollars, en baisse de 60 millions de dollars par rapport à leur niveau un an plus tôt. À l'exclusion des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes, lesquels ont été essentiellement engagés au cours de l'exercice précédent, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées¹ se sont chiffrées à 167 millions de dollars, ou 10,3 % des ventes nettes, contre 152 millions de dollars, ou 9,8 % des ventes nettes, reflétant essentiellement une augmentation des charges liées à la rémunération variable et des frais de distribution et l'incidence favorable du crédit d'impôt pour l'emploi à la Barbade de 20 millions de dollars pour cet exercice, comparativement à 17 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent.

La Société a dégagé un bénéfice opérationnel de 329 millions de dollars, ou 20,2 % des ventes nettes, qui rend compte de l'augmentation des ventes nettes et de l'amélioration des marges brutes, par rapport à un bénéfice opérationnel de 246 millions de dollars, ou 15,8 % des ventes nettes, à la période correspondante de l'exercice précédent. Si l'on exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions et les coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction susmentionnés, le bénéfice opérationnel ajusté¹ s'est chiffré à 344 millions de dollars, ou 21,1 % des ventes nettes, ce qui représente une hausse de 23 millions de dollars, ou 50 points de base, par rapport à un an plus tôt.

Les charges financières nettes de 62 millions de dollars ont augmenté de 15 millions de dollars par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des niveaux d'emprunt. La charge d'impôt sur le résultat a été nettement moins élevée comparativement à l'exercice précédent, en raison de la non-récurrence d'une réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé à la suite de l'entrée en vigueur de la réforme fiscale à la Barbade. Après ajustement, l'impôt sur le résultat a légèrement diminué d'un exercice à l'autre. Reflétant l'amélioration de la performance financière et l'incidence favorable d'une diminution de la base des actions en circulation, le bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et le bénéfice dilué par action ajusté¹ ont été respectivement de 1,47 \$ et de 1,56 \$, contre un bénéfice dilué par action conforme aux PCGR et un bénéfice dilué par action ajusté¹ de 0,81 \$ et de 1,33 \$, respectivement, un an plus tôt.

Les flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles ont totalisé 46 millions de dollars pour la période de six mois close le 29 juin 2025, comparativement à 113 millions de dollars pour la période correspondante de l'exercice précédent, principalement en raison d'une augmentation des investissements dans le fonds de roulement. Compte tenu des dépenses d'investissement de 58 millions de dollars, la Société a utilisé des flux de trésorerie disponibles¹ d'environ 12 millions de dollars. Durant le premier semestre de 2025, la Société a poursuivi la mise à exécution de ses priorités en matière d'affectation des capitaux en retournant aux actionnaires un montant de 206 millions de dollars, y compris les dividendes, et en rachetant environ 2,9 millions d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités. Nous avons clos le premier semestre de 2025 avec une dette nette¹ de 1 849 millions de dollars et un ratio de levier financier de la dette nette équivalant à 2,2 fois le BAIIA ajusté¹ des douze derniers mois consécutifs, ce qui s'inscrit dans les limites de nos niveaux actuels d'endettement ciblés, soit un ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté¹ de 1,5x à 2,5x.

Perspectives pour 2025

L'exécution soutenue de la stratégie de croissance durable de Gildan nous place en bonne position pour le reste de l'exercice 2025. Ainsi, dans le contexte macroéconomique changeant actuel, nous demeurons concentrés sur l'agilité opérationnelle et nous pensons toujours que notre modèle d'entreprise verticalement intégré, associé à notre solide positionnement dans le secteur, nous permet d'évoluer dans des environnements dynamiques et de livrer une performance financière solide.

Par conséquent, pour 2025, nous réaffirmons nos prévisions pour l'exercice complet, tout en précisant nos prévisions concernant le bénéfice dilué par action ajusté¹, comme suit :

- Hausse située au milieu d'une fourchette à un seul chiffre de la croissance des produits pour l'exercice complet;
- Hausse d'environ 50 points de base de la marge opérationnelle ajustée¹ pour l'exercice complet;
- Dépenses d'investissement représentant environ 5 % des ventes;
- Bénéfice dilué par action ajusté¹ dans une fourchette de 3,40 \$ à 3,56 \$, soit une hausse comprise entre environ 13 % et environ 19 % d'un exercice à l'autre, comparativement à nos prévisions précédentes de 3,38 \$ à 3,58 \$;
- Flux de trésorerie disponibles¹ supérieurs à 450 millions de dollars.

Les hypothèses qui sous-tendent nos prévisions pour 2025 sont les suivantes :

- Nous avons pris en compte l'incidence des tarifs mis en place actuellement de même que des moyens d'atténuation à notre disposition, notamment des mesures liées aux prix et notre capacité à tirer parti de notre modèle d'affaires souple en tant que fabricant verticalement intégré à faible coût.
- Nos perspectives continuent de refléter une croissance dans les principales catégories de produits, grâce aux récentes innovations, à l'incidence favorable du lancement de nouveaux programmes, aux gains de parts de marché, à l'incidence favorable prévue du programme de crédit d'impôt pour l'emploi qui est entré en vigueur à la Barbade en 2024 et à la poursuite des rachats d'actions dans le cadre de notre programme d'offre publique de rachat dans le cours normal des activités, alors que notre cadre de levier financier demeure dans les limites de la fourchette cible.
- Nous prévoyons par ailleurs que notre taux d'impôt effectif ajusté pour 2025 se maintiendra à un niveau semblable à celui de 2024.

Pour le troisième trimestre de 2025, les ventes nettes devraient afficher une hausse située dans le bas d'une fourchette à un seul chiffre d'un exercice à l'autre, ce qui reflète un décalage des commandes du troisième trimestre au deuxième trimestre, et en partie au quatrième trimestre. La marge opérationnelle ajustée¹ devrait se maintenir à un niveau similaire à celui du deuxième trimestre de 2025. Le taux d'impôt effectif ajusté¹ de la Société au troisième trimestre de 2025 devrait être d'un niveau semblable à celui du taux d'impôt effectif ajusté pour l'exercice 2024 complet.

Les perspectives ci-dessus pour l'exercice complet et le troisième trimestre de 2025, ainsi que nos objectifs triennaux, reflètent notre compréhension actuelle du commerce international et des contextes géopolitiques et les changements actuellement mis en œuvre dans les accords commerciaux multilatéraux. Nous surveillons activement le contexte commercial international et les stratégies d'atténuation disponibles. Cependant, la situation a été caractérisée par une évolution dynamique et prononcée et reste donc difficile à prévoir. Nos prévisions demeurent assujetties à toute mesure réglementaire supplémentaire ayant un impact sur le commerce international, comme les tarifs, les droits compensateurs ou d'autres mesures ou changements de politique commerciale, ainsi qu'aux risques et incertitudes macroéconomiques connexes. En outre, ces hypothèses sont en date du 30 juillet 2025 et elles sont assujetties à des incertitudes commerciales et à des risques importants, notamment les facteurs décrits à la rubrique « Énoncés prospectifs » du présent communiqué de presse et du rapport de gestion intermédiaire pour le trimestre clos le 29 juin 2025 ainsi que les facteurs décrits à la rubrique « Risques et incertitudes » du rapport de gestion intermédiaire pour le trimestre clos le 29 juin 2025 et du rapport de gestion annuel de 2024.

Faits saillants reliés aux pratiques environnementales, sociales et de gouvernance (ESG)

Forte déjà de son inclusion dans l'édition 2025 du Sustainability Yearbook de S&P et dans le groupe leadership de CDP au premier trimestre de 2025, Gildan est heureuse d'avoir été également reconnue comme l'une des 50 meilleures entreprises citoyennes du Canada par Corporate Knights, et ce, pour une quatrième année consécutive. Gildan est l'une des deux seules entreprises du secteur de la fabrication de textiles et de vêtements à faire partie de ce palmarès. Par ailleurs, la Société figure de nouveau dans le classement des entreprises les plus durables au monde de TIME, qui en est à sa deuxième édition. Gildan est l'une des 13 entreprises canadiennes figurant sur cette liste mondiale et l'une des deux seules entreprises canadiennes reconnues dans la sous-catégorie des « Vêtements, chaussures et articles de sport ».

Déclaration du dividende trimestriel

Le conseil d'administration a déclaré un dividende en trésorerie de 0,226 \$ par action, qui sera versé le 15 septembre 2025 aux actionnaires inscrits en date du 21 août 2025. Ce dividende est un « dividende admissible » aux fins de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada) et de toute autre législation provinciale applicable se rapportant aux dividendes admissibles.

Offre publique de rachat dans le cours normal des activités

Dans le cadre de son offre publique de rachat dans le cours normal des activités actuelle, qui a commencé le 9 août 2024 et prendra fin le 8 août 2025, Gildan est autorisée à racheter, aux fins d'annulation, au plus 16 106 155 actions ordinaires, soit environ 10 % du « flottant » (selon la définition donnée à ce terme dans le Guide à l'intention des sociétés de la TSX) de Gildan au 26 juillet 2024. L'offre publique de rachat dans le cours normal des activités est réalisée au moyen de rachats par l'intermédiaire des installations de la TSX et de la NYSE et des systèmes de négociation parallèles. Au cours de la période allant du 9 août 2024 au 28 juillet 2025, Gildan a racheté pour annulation un total de 12 652 407 actions ordinaires, ce qui correspond à 7,9 % du flottant de la Société au 26 juillet 2024.

La direction de Gildan et le conseil d'administration sont d'avis que le rachat d'actions ordinaires constitue une utilisation appropriée des ressources financières de Gildan et que le rachat d'actions aux termes de l'offre publique de rachat dans le cours normal de ses activités n'empêchera pas Gildan de continuer à viser une croissance interne et à rechercher des acquisitions complémentaires.

Données sur les actions en circulation

En date du 28 juillet 2025, 149 314 370 actions ordinaires étaient émises et en circulation, tandis que 1 700 718 unités d'actions incessibles dilutives (les « UAI visant des actions nouvelles ») étaient en circulation. Chaque UAI visant des actions nouvelles confère au porteur le droit de recevoir une action ordinaire nouvelle à la fin de la période d'acquisition des droits, sous réserve de l'atteinte des conditions de rendement, sans qu'aucune contrepartie monétaire ne soit versée à la Société.

Information sur la conférence téléphonique

Les Vêtements de Sport Gildan tiendra une conférence téléphonique aujourd'hui à 8 h 30, HE, pour présenter ses résultats du deuxième trimestre de 2025. Pour accéder à la conférence téléphonique, composez le (800) 715-9871 (Canada et États-Unis) ou le (646) 307-1963 (international), suivi du code 3191337#. Une retransmission sera disponible pendant 7 jours à compter de 12 h 30, HE, en composant le (800) 770-2030 (Canada et États-Unis) ou le (609) 800-9909 (international), suivi du même code. Une webdiffusion audio en direct, ainsi qu'une rediffusion de la conférence téléphonique sera disponible au lien suivant : Webdiffusion audio du deuxième trimestre de 2025 de Gildan.

Le présent communiqué doit être lu en parallèle avec le rapport de gestion de Gildan et ses états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités au 29 juin 2025 et pour les périodes de trois mois et de six mois closes à cette date, qui seront déposés par Gildan auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis et qui seront disponibles sur le site Web corporatif de Gildan.

Certains légers écarts attribuables à des facteurs d'arrondissement peuvent exister entre les états financiers consolidés résumés et les tableaux sommaires qui se trouvent dans le présent communiqué de presse.

Information financière supplémentaire

DONNÉES FINANCIÈRES CONSOLIDÉES (NON AUDITÉES)

(en millions de dollars, sauf les montants par action ou à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
Ventes nettes	918,5	862,2	6,5 %	1 630,2	1 558,0	4,6 %
Bénéfice brut	289,4	262,0	10,5 %	511,3	473,1	8,1 %
Bénéfice brut ajusté ¹⁾	289,4	262,0	10,5 %	511,3	473,1	8,1 %
Charges de vente et charges générales et administratives	81,7	123,6	(33,9) %	169,1	228,9	(26,1) %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées ¹⁾	80,7	66,5	21,3 %	167,1	152,1	9,9 %
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	n. s.	13,1	(2,1)	n. s.
Bénéfice opérationnel	199,5	141,2	41,3 %	329,1	246,3	33,6 %
Bénéfice opérationnel ajusté ¹⁾	208,7	195,5	6,8 %	344,2	321,0	7,2 %
BAIIA ajusté ¹⁾	246,3	232,3	6,0 %	412,1	389,4	5,8 %
Charges financières	32,0	24,3	31,8 %	61,9	47,0	31,6 %
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	(49,5) %	44,7	62,2	(28,2) %
Charge d'impôt sur le résultat ajustée ¹⁾	30,8	46,5	(33,8) %	46,6	50,2	(7,2) %
Bénéfice net	137,9	58,4	136,2 %	222,6	137,1	62,4 %
Bénéfice net ajusté ¹⁾	145,9	124,7	17,0 %	235,7	223,8	5,3 %
Bénéfice de base par action	0,91	0,35	160,0 %	1,47	0,81	81,5 %
Bénéfice dilué par action	0,91	0,35	160,0 %	1,47	0,81	81,5 %
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,97	0,74	31,1 %	1,56	1,33	17,3 %
Marge brute ²⁾	31,5 %	30,4 %	1,1 pp	31,4 %	30,4 %	1,0 pp
Marge brute ajustée ¹⁾	31,5 %	30,4 %	1,1 pp	31,4 %	30,4 %	1,0 pp
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes ³⁾	8,9 %	14,3 %	(5,4) pp	10,4 %	14,7 %	(4,3) pp
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	7,7 %	1,1 pp	10,3 %	9,8 %	0,5 pp
Marge opérationnelle ⁴⁾	21,7 %	16,4 %		20,2 %	15,8 %	4,4 pp
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	22,7 %		21,1 %	20,6 %	0,5 pp
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188,2	140,1	34,4 %	46,0	112,7	(59,2) %
Dépenses d'investissement	(34,4)	(36,3)	(5,2) %	(57,7)	(80,2)	(28,1) %
Flux de trésorerie disponibles ¹⁾	154,0	103,9	48,3 %	(11,5)	32,6	n. s.

Au (en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	29 décembre 2024
Stocks	1 215,5	1 110,6
Créances clients	708,0	542,4
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 856,3	1 535,9
Dette nette ¹⁾	1 848,5	1 568,6
Levier financier de la dette nette ¹⁾	2,2	1,9

¹⁾ Mesure financière ou ratio financier non conforme aux PCGR. Il y a lieu de se reporter à la rubrique intitulée « Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes» du présent communiqué de presse.

²⁾ La marge brute correspond au bénéfice brut divisé par les ventes nettes.

³⁾ Les charges de vente et charges générales et administratives exprimées en pourcentage des ventes nettes correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives divisées par les ventes nettes.

⁴⁾ La marge opérationnelle correspond au bénéfice opérationnel divisé par les ventes nettes.

n. s. = non significatif

Les ventes nettes par principal groupe de produits sont comme suit :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
Vêtements de sport	822,2	736,5	11,6 %	1 469,6	1 328,6	10,6 %
Articles chaussants et sous-vêtements	96,3	125,6	(23,3) %	160,6	229,3	(30,0) %
	918,5	862,1	6,5 %	1 630,2	1 557,9	4,6 %

Les ventes nettes ont été réalisées auprès de clients situés dans les régions suivantes :

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	Variation (%)	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024	Variation (%)
États-Unis	825,6	763,7	8,1 %	1 458,1	1 381,7	5,5 %
Canada	32,0	27,5	16,5 %	60,0	52,8	13,5 %
International	60,9	70,9	(14,1) %	112,1	123,4	(9,2) %
	918,5	862,1	6,5 %	1 630,2	1 557,9	4,6 %

Mesures financières non conformes aux PCGR et ratios connexes

Le présent communiqué de presse comporte des références à certaines mesures financières non conformes aux PCGR ainsi qu'à certains ratios non conformes aux PCGR décrits ci-après. Ces mesures non conformes aux PCGR n'ont pas de sens normalisé aux termes des Normes internationales d'information financière (« IFRS ») et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises. Par conséquent, elles ne doivent pas être considérées de façon isolée ni comme un substitut aux mesures de la performance établies en conformité avec les IFRS. Les modalités et les définitions relatives aux mesures non conformes aux PCGR utilisées dans le présent communiqué et un rapprochement de chacune d'elles avec la mesure conforme aux IFRS la plus directement comparable figurent ci-dessous.

Certains ajustements des mesures financières non conformes aux PCGR

Comme mentionné ci-dessus, certains des ratios et des mesures financières non conformes aux PCGR que nous utilisons excluent la variation provoquée par divers ajustements qui influencent la comparabilité des résultats opérationnels et financiers de la Société et qui pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Les ajustements qui ont une incidence sur plus d'une mesure financière ou plus d'un ratio financier non conforme aux PCGR sont expliqués ci-après.

Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions

Les coûts (recouvrements de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions sont composés de coûts directement liés à des activités de sortie importantes, notamment à la fermeture et à la vente d'installations ou à la relocalisation d'activités commerciales, à des changements importants apportés à la structure de gestion, ainsi qu'à des coûts de transaction et de sortie et des coûts d'intégration engagés à la suite d'acquisitions d'entreprises. Les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions servent d'ajustement pour calculer le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice net ajusté, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté. Pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions se sont établis à 8,1 millions de dollars et 13,1 millions de dollars, respectivement ((recouvrement de coûts) de 2,9 millions de dollars et (recouvrement de coûts) de 2,1 millions de dollars en 2024). Il y a lieu de se reporter à la rubrique 5.4.4 intitulée « Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions » du rapport de gestion intermédiaire pour une analyse détaillée de ces coûts.

Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes

Le 11 décembre 2023, le conseil d'administration de la Société à ce moment-là (le « conseil précédent ») a annoncé le congédiement du président et chef de la direction de la Société, Glenn Chamandy. À cette date, le conseil précédent a nommé Vince Tyra au poste de président et chef de la direction, et M. Tyra est entré en fonction au cours du premier trimestre de l'exercice 2024, à compter du 15 janvier 2024. À la suite du congédiement de M. Chamandy, l'actionnaire Browning West et d'autres ont lancé une campagne et une course aux procurations contre le conseil précédent, proposant une nouvelle liste d'administrateurs et demandant la réintégration de M. Chamandy en tant que président et chef de la direction. Au cours du deuxième trimestre de 2024, le 28 avril 2024, avant la date de l'assemblée générale annuelle des actionnaires du 28 mai 2024 (l'« assemblée annuelle »), le conseil précédent a annoncé un conseil d'administration renouvelé (le « conseil renouvelé »), entraînant le remplacement immédiat de cinq administrateurs, deux autres administrateurs restant temporairement en poste, mais ne se présentant pas à la réélection lors de l'assemblée annuelle. Le 23 mai 2024, cinq jours avant l'assemblée annuelle, le conseil renouvelé et M. Tyra ont démissionné, de même qu'Arun Bajaj, premier vice-président, chef des ressources humaines et affaires juridiques de la Société. Le conseil renouvelé a nommé les candidats de Browning West au conseil d'administration (le « nouveau conseil »), avec prise d'effet à cette date. Le 24 mai 2024, le nouveau conseil a réintégré M. Chamandy dans ses fonctions de président et chef de la direction. Le 28 mai 2024, le nouveau conseil a été élu par les actionnaires lors de l'assemblée annuelle. La Société a engagé des dépenses importantes principalement à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé, notamment : i) des frais juridiques, de communication, de conseil en vote par procuration, financiers et autres frais de conseil liés à la course aux procurations et à des questions connexes et au congédiement et à la réintégration subséquente de M. Chamandy; ii) des frais juridiques, financiers et autres frais de conseil relatifs à un processus d'examen entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société; iii) des attributions spéciales de maintien en poste pour les cadres supérieurs; iv) des indemnités de départ et de cessation d'emploi pour les cadres sortants; v) des jetons de présence et des primes d'assurance supplémentaires pour les administrateurs. En outre, après l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a recommandé au nouveau conseil de verser à M. Chamandy (qui n'avait pas reçu d'indemnité de départ à la suite de son congédiement le 11 décembre 2023) une rémunération rétroactive liée à sa réintégration, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Le nouveau conseil a approuvé cette recommandation. Compte tenu du fort soutien des actionnaires à sa campagne réussie et du fait que le conseil renouvelé a démissionné avant l'assemblée annuelle, le Comité de la gouvernance d'entreprise et de la responsabilité sociale a également recommandé au nouveau conseil le remboursement des frais juridiques et autres frais de conseil engagés par Browning West en lien avec la course aux procurations, d'un montant de 9,4 millions de dollars, au deuxième trimestre de 2024.

Le total des coûts liés à ces événements non récurrents (« Coûts liés à la course aux procurations et aux changements au sein de la direction et à des questions connexes ») s'est élevé à 1,1 million de dollars et 2,0 millions de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 (57,2 millions de dollars et 76,8 millions de dollars en 2024), respectivement, comme il est détaillé dans le tableau accompagné des notes de bas de page correspondantes cidessous. Ces coûts sont inclus dans les charges de vente et charges générales et administratives. L'incidence des charges ci-dessous sert d'ajustement pour calculer les charges de vente et charges générales et administratives ajustées, les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes, le bénéfice opérationnel ajusté, la marge opérationnelle ajustée, le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, le bénéfice net ajusté, le bénéfice dilué par action ajusté et le BAIIA ajusté.

(en millions de dollars)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Frais de services-conseils en ce qui a trait aux questions touchant les actionnaires ¹⁾	1,1	18,0	1,7	33,3
Prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi ²⁾	_	21,6	_	21,6
Charges de rémunération liées au congédiement de Glenn Chamandy et à sa réintégration subséquente en tant que président et chef de la direction ³⁾	_	7,8	_	8,9
Coûts supplémentaires liés au conseil précédent et au conseil renouvelé ⁴⁾	_	7,4	0,1	7,4
Coûts liés à l'évaluation des intérêts externes visant l'acquisition de la Société ⁵⁾	_	0,5	_	3,0
Attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi ⁶⁾	_	1,9	0,2	2,6
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8

- 1) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait aux questions touchant les actionnaires. Les charges engagées au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 de 1,1 million de dollars et de 1,7 million de dollars, respectivement (18,0 millions de dollars et 33,3 millions de dollars en 2024) comprennent :
 - Des frais de conseil, des frais juridiques et d'autres frais et charges liés à la course aux procurations et aux questions touchant les actionnaires de 1,1 million de dollars et de 1,7 million de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025, respectivement (8,6 millions de dollars et 23,9 millions de dollars en 2024). Les frais de 2024 ont été principalement engagés à la demande du conseil précédent et du conseil renouvelé;
 - Des charges à payer de 9,4 millions de dollars au deuxième trimestre de 2024 pour le remboursement des frais de conseil, des frais juridiques et autres frais engagés par Browning West dans le cadre de la course aux procurations (se reporter à la note 8 c)) des états financiers consolidés intermédiaires résumés pour en savoir plus à ce sujet).
- 2) Se rapportent au versement de prestations de départ et autres indemnités de cessation d'emploi à MM. Tyra et Bajaj conformément aux accords de cessation d'emploi existants approuvés et conclus par le conseil renouvelé dans le cadre de la course aux procurations, avant la conclusion de celle-ci en mai 2024. Les paiements en espèces au deuxième trimestre de 2024 au titre des prestations de départ et indemnités de cessation d'emploi ont totalisé 24,4 millions de dollars, dont 15,3 millions de dollars pour M. Tyra et 9,1 millions de dollars pour M. Bajaj. Les charges respectives incluses dans les charges de vente et charges générales et administratives pour le deuxième trimestre de 2024 s'élèvent à 21,6 millions de dollars (dont 14,1 millions de dollars pour M. Tyra et 7,5 millions de dollars pour M. Bajaj), et comprennent 12,3 millions de dollars pour l'acquisition accélérée d'attributions fondées sur des actions ainsi que 9,3 millions de dollars pour les autres indemnités de cessation d'emploi versées à ces dirigeants.
- 3) Les salaires et autres droits à prestations se rapportent à la rémunération rétroactive dans le cadre de la réintégration de M. Chamandy par le nouveau conseil au T2 2024, y compris le rétablissement des attributions fondées sur des actions qui avaient été annulées par le conseil précédent. Les charges nettes engagées au cours des périodes de trois mois et de six mois closes le 30 juin 2024, d'un montant de 7,8 millions de dollars et de 8,9 millions de dollars, respectivement, comprennent ce qui suit :
 - une rémunération rétroactive et des sommes à payer au titre des prestations du régime incitatif à court terme de 1,7 million de dollars;
 - une charge de rémunération fondée sur des actions au titre des coûts des services passés de 14,6 millions de dollars liée au rétablissement des attributions au titre du régime incitatif à long terme de 2022 et 2023 de

- M. Chamandy (pour laquelle une reprise de charge de rémunération d'environ 6,0 millions de dollars a été comptabilisée au quatrième trimestre de l'exercice 2023);
- des ajustements de 1,3 million de dollars et de 2,4 millions de dollars, respectivement, de la charge de rémunération fondée sur des actions liés à l'attribution fondée sur des actions au titre du régime incitatif à long terme de 2021 de M. Chamandy, dont les droits ont été acquis en 2024;
- la reprise d'une provision de 9,8 millions de dollars pour indemnités de départ au deuxième trimestre de 2024 (qui avait été constatée au quatrième trimestre de 2023), étant donné que M. Chamandy a renoncé à tout droit à des indemnités de cessation d'emploi dans le cadre de l'attribution d'une rémunération rétroactive et du rétablissement des attributions fondées sur des actions annulées, comme il est mentionné plus haut.
- 4) La Société a engagé des coûts supplémentaires de néant et de 0,1 million de dollars (7,4 millions de dollars et 7,4 millions de dollars en 2024) liés au conseil précédent et au conseil renouvelé. La charge de l'exercice 2025 se rapporte à l'augmentation de la valeur des unités d'actions différées (« UAD ») non payées. Les charges de l'exercice 2024 comprennent des montants de 4,8 millions de dollars pour la souscription d'une police d'assurance liquidation de sinistre pour les administrateurs et des dirigeants, de 0,4 million de dollars pour les paiements de jetons de présence pour les réunions extraordinaires du conseil et de 2,2 millions de dollars pour l'augmentation de la valeur du passif des UAD.
- 5) Se rapporte aux charges liées aux services-conseils, aux services juridiques et aux autres services ayant trait au processus d'examen annoncé entrepris par le conseil précédent après la réception d'une indication d'intérêt non contraignante confidentielle visant l'acquisition de la Société.
- 6) Les charges de rémunération fondée sur des actions de néant et de 0,2 million de dollars pour les périodes de trois mois et de six mois closes le 29 juin 2025 (1,9 million de dollars et 2,6 millions de dollars en 2024) se rapportent aux attributions spéciales de maintien en poste, déduction faite du crédit pour l'emploi.

Bénéfice net ajusté et bénéfice dilué par action ajusté

Le bénéfice net ajusté correspond au bénéfice net avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes et la charge ou le recouvrement d'impôt sur le résultat lié à ces éléments. Le bénéfice net ajusté exclut aussi l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, ainsi que l'impôt sur le résultat découlant de la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé à la suite de modifications des taux d'impôt prévus par la loi dans les pays où nous exerçons nos activités. Le bénéfice dilué par action ajusté correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation. La Société utilise le bénéfice net ajusté et le bénéfice dilué par action ajusté pour mesurer la performance de son bénéfice net d'une période à l'autre et pour prendre des décisions concernant ses activités en cours, sans tenir compte de la variation liée à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments parce qu'ils influencent la comparabilité du bénéfice net et du bénéfice dilué par action et pourraient fausser l'analyse des tendances du bénéfice net relativement à son rendement commercial. La Société estime que la présentation du bénéfice net ajusté et du bénéfice dilué par action ajusté est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par certaines charges et radiations et par certains produits et recouvrements susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, sauf les montants par action)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice net	137,9	58,4	222,6	137,1
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
(Recouvrement) charge d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et à d'autres éléments ci-dessus	(1,2)	0,5	(1,9)	0,5
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	11,5	_	11,5
Bénéfice net ajusté	145,9	124,7	235,8	223,8
Bénéfice de base par action	0,91	0,35	1,47	0,81
Bénéfice dilué par action	0,91	0,35	1,47	0,81
Bénéfice dilué par action ajusté ¹⁾	0,97	0,74	1,56	1,33

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice net ajusté divisé par le nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires en circulation.

Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté, charge d'impôt sur le résultat ajustée et taux d'impôt effectif ajusté Le taux d'impôt effectif ajusté correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté. Le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté exclut les coûts de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions, la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance, le profit sur une cession-bail et l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La charge d'impôt sur le résultat ajustée correspond à la charge d'impôt sur le résultat excluant les modifications des taux d'impôt entraînant la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé, l'impôt sur le résultat lié à la réévaluation de la probabilité de réalisation d'actifs d'impôt différé antérieurement comptabilisés ou décomptabilisés, et la charge d'impôt sur le résultat liée aux charges de restructuration et aux autres ajustements avant impôt mentionnés ci-dessus. La Société exclut ces ajustements parce qu'ils influencent la comparabilité de son taux d'impôt effectif. La Société estime que le taux d'impôt effectif ajusté permet de mieux comprendre notre taux d'impôt effectif normalisé et notre performance financière pour la période considérée et aux fins de l'élaboration de ses budgets financiers annuels. La Société est d'avis que le taux d'impôt effectif ajusté est utile aux investisseurs pour évaluer le taux d'impôt effectif futur de la Société, car il permet de déterminer certaines charges et profits avant impôt ainsi que certaines charges et recouvrements d'impôt sur le résultat qui ne devraient pas se reproduire régulièrement (en particulier, les coûts non récurrents tels la course aux procurations et les changements au sein de la direction et les questions connexes encourus au sein de l'entité juridique canadienne de la Société qui ne donne pas lieu à des recouvrements d'impôt, et les changements de taux d'impôt entraînant la réévaluation d'actifs et de passifs d'impôt différé).

			Cumul annuel en	Cumul annuel en
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	2025	2024
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat	167,5	116,9	267,3	199,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté	176,7	171,2	282,4	274,0
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	44,7	62,2
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Recouvrement (charge) d'impôt sur le résultat lié aux charges de restructuration et aux autres ajustements ci-dessus	1,2	(0,5)	1,9	(0,5)
Incidence des modifications des taux d'impôt de la Barbade sur la réévaluation des actifs et des passifs d'impôt différé	_	(11,5)	_	(11,5)
Charge d'impôt sur le résultat ajustée	30,8	46,5	46,6	50,2
Taux d'impôt effectif moyen ¹⁾	17,7 %	50,1 %	16,7 %	31,2 %
Taux d'impôt effectif ajusté ²⁾	17,4 %	27,2 %	16,5 %	18,3 %

¹⁾ Le taux d'impôt effectif moyen correspond à la charge d'impôt sur le résultat divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat.

Bénéfice brut ajusté et marge brute ajustée

Le bénéfice brut ajusté correspond au bénéfice brut excluant l'incidence des profits nets sur l'assurance à l'exercice 2023. La direction utilise le bénéfice brut ajusté et la marge brute ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau de la marge brute d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence de l'élément décrit ci-dessus. La Société exclut cet élément parce qu'il influence la comparabilité des résultats financiers et pourrait fausser l'analyse des tendances relativement à son rendement commercial. Le fait d'exclure cet élément ne signifie pas qu'il est

²⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond à la charge d'impôt sur le résultat ajustée divisée par le bénéfice avant l'impôt sur le résultat ajusté.

non récurrent. La Société estime que la présentation du bénéfice brut ajusté et de la marge brute ajustée est utile, puisqu'elle aide la direction et les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société utilise la main-d'œuvre et les matériaux pour fabriquer des biens destinés à ses clients, qui pourraient autrement être rendus imperceptibles par l'incidence des profits nets sur l'assurance comptabilisés au cours d'exercices précédents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice brut	289,4	262,0	511,3	473,1
Ajustements	_	_	_	_
Bénéfice brut ajusté	289,4	262,0	511,3	473,1
Marge brute	31,5 %	30,4 %	31,4 %	30,4 %
Marge brute ajustée ¹⁾	31,5 %	30,4 %	31,4 %	30,4 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice brut ajusté divisé par les ventes nettes.

<u>Charges de vente et charges générales et administratives ajustées et charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes</u>

Les charges de vente et charges générales et administratives ajustées correspondent aux charges de vente et charges générales et administratives excluant l'incidence des coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La Société utilise les charges de vente et charges générales et administratives ajustées et les charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes pour mesurer sa performance d'une période à l'autre, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. La Société estime que la présentation des charges de vente et charges générales et administratives ajustées et des charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes qui, de l'avis de la Société, sont de nature inhabituelle et non récurrente. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

			Cumul annuel en	Cumul annuel en
(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	2025	2024
Charges de vente et charges générales et administratives	81,7	123,6	169,1	228,9
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	(1,1)	(57,2)	(2,0)	(76,8)
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées	80,6	66,4	167,1	152,1
Charges de vente et charges générales et administratives en pourcentage des ventes nettes	8,9 %	14,3 %	10,4 %	14,7 %
Charges de vente et charges générales et administratives ajustées en pourcentage des ventes nettes ¹⁾	8,8 %	7,7 %	10,3 %	9,8 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond aux charges de vente et charges générales et administratives ajustées divisées par les ventes nettes.

Bénéfice opérationnel ajusté et marge opérationnelle ajustée

Le bénéfice opérationnel ajusté correspond au bénéfice opérationnel avant les coûts de restructuration et les autres coûts connexes à des acquisitions et exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cession-bail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction utilise le bénéfice opérationnel ajusté et la marge opérationnelle ajustée pour mesurer la performance de la Société au niveau du bénéfice opérationnel, car elle croit qu'ils donnent une meilleure indication de sa performance opérationnelle et facilitent la comparaison entre les périodes de présentation de l'information financière, sans tenir compte des variations liées à l'incidence des éléments décrits ci-dessus. La Société exclut ces éléments du calcul parce qu'ils influencent la comparabilité des résultats opérationnels et pourraient potentiellement fausser l'analyse des tendances relatives au rendement de son bénéfice opérationnel et de sa marge opérationnelle. La Société estime que la présentation du bénéfice opérationnel ajusté et de la marge opérationnelle ajustée est utile, puisqu'elle aide les investisseurs à saisir les tendances sous-jacentes à ses activités en ce qui concerne l'efficacité avec laquelle la Société génère des profits à partir de ses activités principales, qui pourraient autrement être rendues imperceptibles par l'incidence des éléments notés ci-dessus susceptibles de varier d'une période à l'autre. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Ces mesures n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice opérationnel	199,5	141,2	329,1	246,3
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :				
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Bénéfice opérationnel ajusté	208,7	195,5	344,2	321,0
Marge opérationnelle	21,7 %	16,4 %	20,2 %	15,8 %
Marge opérationnelle ajustée ¹⁾	22,7 %	22,7 %	21,1 %	20,6 %

¹⁾ Ratio non conforme aux PCGR. Il correspond au bénéfice opérationnel ajusté divisé par les ventes nettes.

BAIIA ajusté

Le BAIIA ajusté correspond au bénéfice avant les charges financières nettes, l'impôt sur le résultat et les amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, et ne tient pas compte de l'incidence des coûts de restructuration et des autres coûts connexes à des acquisitions. Le BAIIA ajusté exclut aussi la perte de valeur (reprise de perte de valeur) des immobilisations incorporelles, les profits nets sur l'assurance en 2023, le profit sur une cessionbail, les coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes. La direction se sert du BAIIA ajusté, entre autres mesures, pour faciliter la comparaison de la rentabilité de ses activités de manière cohérente d'une période à l'autre et pour permettre une meilleure compréhension des facteurs et des tendances marquant ses activités. La Société croit aussi que cette mesure est couramment utilisée par les investisseurs et les analystes pour évaluer la rentabilité et la structure de coûts des entreprises du secteur ainsi que pour mesurer la capacité d'une entreprise à assurer le service de la dette et à s'acquitter d'autres obligations de paiement, ou en tant qu'instrument d'évaluation courant. La Société ne tient pas compte de la dotation aux amortissements, qui n'entraîne pas de décaissement de par sa nature et peut varier considérablement selon les méthodes comptables utilisées ou des facteurs non liés aux activités opérationnelles. Le fait d'exclure ces éléments ne signifie pas qu'ils sont non récurrents. Cette mesure n'ayant pas de sens normalisé aux termes des IFRS, il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Bénéfice net	137,9	58,4	222,6	137,1
Coûts (recouvrement de coûts) de restructuration et autres coûts connexes à des acquisitions	8,1	(2,9)	13,1	(2,1)
Coûts liés à la course aux procurations, aux changements au sein de la direction et à des questions connexes	1,1	57,2	2,0	76,8
Amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	37,6	36,8	67,9	68,4
Charges financières, montant net	32,0	24,3	61,9	47,0
Charge d'impôt sur le résultat	29,6	58,5	44,7	62,2
BAIIA ajusté	246,3	232,3	412,2	389,4

Flux de trésorerie disponibles

Les flux de trésorerie disponibles correspondent aux flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles moins les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux acquisitions d'entreprises. La Société considère que les flux de trésorerie disponibles constituent un indicateur important de la solidité et de la situation de trésorerie de l'entreprise et il s'agit d'une mesure clé utilisée par la direction en matière de gestion du capital, car elle indique les flux de trésorerie disponibles, une fois les dépenses d'investissement effectuées, afin de rembourser la dette, de poursuivre les acquisitions d'entreprises et/ou de redistribuer à ses actionnaires. La direction croit que les flux de trésorerie disponibles permettent également aux investisseurs d'apprécier les liquidités dont dispose la Société pour assurer le service de la dette, pour financer des acquisitions et pour verser des dividendes. De plus, les flux de trésorerie disponibles sont une mesure couramment utilisée par les investisseurs et les analystes afin d'évaluer une entreprise et ses éléments d'actif sous-jacents. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars)	T2 2025	T2 2024	Cumul annuel en 2025	Cumul annuel en 2024
Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles	188,2	140,1	46,0	112,7
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(34,2)	(36,2)	(57,5)	(80,1)
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :				
Acquisitions d'entreprises	_	_	_	
Flux de trésorerie disponibles	154,0	103,9	(11,5)	32,6

Total de la dette et dette nette

Le total de la dette est défini comme la somme de la dette bancaire, de la dette à long terme, incluant la partie courante, de la composante de change des instruments financiers dérivés liée au montant nominal du swap de devises, et des obligations locatives, incluant la partie courante, alors que la dette nette correspond au total de la dette duquel sont déduits la trésorerie et les équivalents de trésorerie. La Société estime que le total de la dette et la dette nette constituent des indicateurs importants pour la direction et les investisseurs afin d'évaluer la situation financière et les liquidités de la Société et de mesurer son levier financier. Ces mesures n'ont pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elles soient comparables à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars)	29 juin 2025	29 décembre 2024
Dette à long terme (y compris la partie courante)	1 856,3	1 535,9
Dette bancaire	_	_
Composante de change des instruments financiers dérivés sur des billets non garantis de premier rang en dollars canadiens	(40,1)	14,1
Obligations locatives (y compris la partie courante)	118,3	117,4
Total de la dette	1 934,5	1 667,4
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(86,0)	(98,8)
Dette nette	1 848,5	1 568,6

Ratio de levier financier de la dette nette

La Société définit le ratio de levier financier de la dette nette comme étant le ratio de la dette nette sur le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs; ces mesures sont toutes des mesures non conformes aux PCGR. Le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs reflète les acquisitions effectuées pendant la période comme si elles avaient eu lieu au début de cette période. La Société a actuellement établi un ratio cible de levier financier de la dette nette qui équivaut à 1,5 à 2,5 fois le BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs. Le ratio de levier financier de la dette nette sert à évaluer le levier financier de la Société et est utilisé par la direction dans ses décisions à l'égard de la structure du capital de la Société, y compris la stratégie de financement. La Société croit que certains investisseurs et analystes utilisent le ratio de levier financier de la dette nette pour mesurer le levier financier de la Société, y compris sa capacité à rembourser la dette contractée. Le ratio de levier financier de la dette nette de la Société diffère du ratio de la dette nette au BAIIA, qui est un engagement que renferment nos conventions relatives aux prêts et aux effets. Par conséquent, la Société estime qu'il s'agit d'une mesure supplémentaire utile. Cette mesure n'a pas de sens normalisé aux termes des IFRS et il est donc peu probable qu'elle soit comparable à des mesures semblables présentées par d'autres entreprises.

(en millions de dollars, à moins d'indication contraire)	29 juin 2025	29 décembre 2024
BAIIA ajusté des douze derniers mois consécutifs	856,5	833,8
Ajustement pour tenir compte de l'élément suivant :		
Acquisitions d'entreprises	_	_
BAIIA ajusté pro forma des douze derniers mois consécutifs	856,5	833,8
Dette nette	1 848,5	1 568,6
Ratio de levier financier de la dette nette ¹⁾	2,2	1,9

¹⁾ Aux fins des prêts à terme et de la facilité renouvelable, le ratio de la dette nette au BAIIA de la Société était de 2,3x (2,0x au 29 décembre 2024) et aux fins des billets émis dans le cadre d'un placement privé aux États-Unis, il était de 2,3x au 29 juin 2025 (2,2x au 29 décembre 2024).

Mise en garde à l'égard des énoncés prospectifs

Certains énoncés qui figurent dans le communiqué de presse constituent des énoncés prospectifs au sens de la loi des États-Unis intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995* et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. Ces énoncés sont assujettis à des risques, des incertitudes et des hypothèses importants. Les énoncés prospectifs comprennent entre autres de l'information sur nos objectifs et sur les stratégies visant à atteindre ces objectifs, de même que de l'information sur nos opinions, nos plans, nos attentes, nos anticipations, nos estimations et nos intentions, incluant notamment nos attentes relatives à la croissance des produits ou aux ventes nettes, aux marges opérationnelles ajustées, aux dépenses d'investissement, au bénéfice dilué par action ajusté et aux flux de trésorerie disponibles, présentées dans nos perspectives financières pour le troisième trimestre de 2025 et l'exercice 2025 complet décrites dans le présent communiqué de presse à la rubrique « Perspectives pour 2025 ». Les énoncés prospectifs se reconnaissent généralement à l'emploi de termes ayant une connotation conditionnelle ou prospective, tels que « peut », « fera », « s'attend à », « a l'intention de », « estime », « prévoit », « suppose », « anticipe », « planifie », « croit », ou « continue », de même que de la forme négative de ces expressions ou des variantes de celles-ci ou de termes semblables.

Le lecteur est invité à consulter les documents déposés auprès des Autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis, ainsi que les risques décrits aux rubriques « Gestion des risques financiers », « Principales estimations comptables et jugements » et « Risques et incertitudes » de notre rapport de gestion le plus récent pour une analyse des facteurs pouvant influencer nos résultats futurs. Les facteurs significatifs et les principales hypothèses qui ont été retenus pour tirer une conclusion ou formuler une prévision ou une projection sont également présentés dans ce document et le présent communiqué de presse.

Les énoncés prospectifs sont, de par leur nature, incertains et les résultats ou les événements qui y sont prévus pourraient différer considérablement des résultats ou des événements réels. Les facteurs significatifs qui pourraient faire en sorte que les événements ou les résultats réels diffèrent considérablement des conclusions, prévisions ou projections reflétées dans ces énoncés prospectifs comprennent notamment :

- les changements des conditions économiques, financières ou géopolitiques générales à l'échelle mondiale ou sur un ou plusieurs des marchés que nous desservons;
- notre capacité à mettre à exécution nos stratégies et nos plans de croissance, y compris notre aptitude à mettre en service l'expansion de la capacité prévue;
- l'intensité de la concurrence et notre capacité à la soutenir efficacement;
- notre dépendance à l'égard d'un petit nombre de clients d'envergure, y compris notre plus important distributeur;
- le fait que nos clients ne soient pas dans l'obligation de passer un minimum de commandes fermes;
- notre capacité à prévoir, identifier et réagir à l'évolution des préférences des consommateurs et des tendances de consommation;
- notre capacité à gérer efficacement le niveau de notre production et de nos stocks en fonction des fluctuations de la demande des consommateurs;
- les fluctuations et la volatilité, par rapport aux niveaux actuels, des cours des matières premières et des produits énergétiques entrant dans la fabrication et le transport de nos produits;
- notre dépendance à l'égard de fournisseurs clés et notre capacité à maintenir un approvisionnement ininterrompu en matières premières, en matières intermédiaires et en produits finis;
- l'impact des risques liés aux conditions météorologiques, au climat politique et socioéconomique, aux catastrophes naturelles, aux épidémies, aux pandémies et aux endémies, propres aux pays où nous exerçons nos activités ou dans lesquels nous vendons nos produits ou auprès desquels nous nous approvisionnons;

- la perturbation des activités de fabrication et de distribution causée par des facteurs tels que des enjeux opérationnels, des perturbations au niveau des fonctions logistiques de transport, des conflits de travail, l'instabilité politique ou sociale, les événements liés au climat, les catastrophes naturelles, les épidémies et les pandémies et d'autres événements défavorables imprévus;
- la conformité à la réglementation en matière de commerce international, de concurrence, de fiscalité, d'environnement, de santé et de sécurité au travail, de responsabilité de produits, d'emploi, de brevets et de marques de commerce, de gouvernance et de valeurs mobilières, de licences et de permis, de protection de la vie privée, de faillite, de lutte anticorruption, ou de toutes autres lois ou réglementation en vigueur dans les territoires où nous exerçons nos activités;
- l'imposition de mesures correctives commerciales, la conformité aux règlements en matière de droits et tarifs et les modifications qui y sont apportées, les lois et accords sur le commerce international, les accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux et les programmes de préférences commerciales sur lesquels compte actuellement la Société pour exercer ses activités de fabrication ou pour l'application des mesures de protection qui en découlent;
- l'incidence, y compris les répercussions économiques plus générales, des tarifs imposés par l'administration américaine et des mesures de représailles adoptées par d'autres gouvernements, ou l'imposition de nouvelles restrictions ou interdictions visant l'exportation ou l'importation de biens entre les pays;
- l'élimination des subventions gouvernementales et des crédits dont nous bénéficions actuellement, et la nonmatérialisation des nouvelles subventions et des nouveaux crédits attendus;
- les facteurs ou circonstances qui pourraient faire grimper notre taux d'impôt effectif, dont le résultat de vérifications fiscales ou la modification de lois ou de traités fiscaux applicables;
- l'évolution ou le risque de violation des lois et règlements sur la sécurité des produits de consommation;
- les changements relatifs à nos relations de travail avec nos employés ou aux lois et réglementations sur l'emploi au Canada comme à l'étranger;
- notre dépendance à l'égard des gestionnaires clés et notre capacité à attirer et/ou à retenir du personnel clé;
- une mauvaise presse à la suite de violations réelles, présumées ou perçues, par la Société ou l'un de ses soustraitants, des droits de la personne, des lois du travail et environnementales ou des normes du travail internationales, ou pour des pratiques de travail ou toutes autres pratiques commerciales contraires à l'éthique;
- notre capacité à protéger nos droits de propriété intellectuelle;
- les problèmes opérationnels liés à nos systèmes d'information ou à ceux de nos fournisseurs de services découlant de pannes de systèmes, de virus, d'une atteinte à la sécurité et à la cybersécurité, de désastres, de perturbations découlant de la mise à jour ou de l'intégration de systèmes;
- une atteinte réelle ou perçue à la sécurité des données;
- l'évolution rapide de l'intelligence artificielle;
- notre capacité à intégrer avec succès les acquisitions et réaliser les synergies et les bénéfices attendus;
- les modifications des méthodes et des estimations comptables;
- l'exposition aux risques découlant des instruments financiers, dont le risque de crédit lié aux créances clients et à d'autres instruments financiers, le risque de liquidité, le risque de change et le risque de taux d'intérêt, de même que les risques liés aux prix des marchandises.

Ces facteurs pourraient faire en sorte que la performance et les résultats financiers réels de la Société au cours des périodes futures diffèrent de façon significative des estimations ou des projections à l'égard de la performance ou des résultats futurs exprimés, expressément ou implicitement, dans ces énoncés prospectifs. Les énoncés prospectifs ne tiennent pas compte de l'incidence que les opérations ou les éléments non récurrents ou inhabituels annoncés ou qui se produiront après la formulation des énoncés pourraient avoir sur les activités de la Société. Par exemple, ils ne tiennent pas compte de l'incidence des cessions et des acquisitions d'entreprises ou d'autres transactions commerciales, des dépréciations d'actifs, des pertes de valeur d'actifs ou d'autres charges annoncées ou qui sont constatées après la formulation des énoncés prospectifs. L'incidence financière de ces opérations et d'éléments non récurrents ou inhabituels peut se révéler complexe et dépend des faits propres à chacun d'eux.

Rien ne peut garantir que les attentes exprimées dans nos énoncés prospectifs se concrétiseront. Les énoncés prospectifs ont pour but de fournir au lecteur une description des attentes de la direction relativement à la performance financière future de la Société et ils risquent de ne pas convenir à d'autres fins. De plus, à moins d'indication contraire, les énoncés prospectifs présentés dans ce communiqué ont été établis en date de ce dernier et nous ne nous engageons nullement à les actualiser publiquement ni à les réviser à la lumière de nouveaux renseignements ou d'événements futurs ou pour quelque autre motif que ce soit, sauf si les lois ou les réglementations applicables l'exigent. Les énoncés prospectifs contenus dans ce communiqué, y compris nos prévisions financières pour l'exercice 2025 et pour le troisième trimestre de 2025 qui figurent à la rubrique « Perspectives pour 2025 », sont présentés sous réserve expresse de cette mise en garde.

À propos de Gildan

Gildan est l'un des principaux fabricants de vêtements de base de tous les jours. L'offre de produits de la Société comprend des vêtements de sport, des sous-vêtements et des chaussettes vendus à un large éventail de clients, y compris des grossistes, des sérigraphes ou des décorateurs, ainsi qu'aux détaillants qui vendent aux consommateurs par l'entremise de leurs magasins physiques et/ou leurs plateformes de commerce électronique et aux entreprises de marques mondiales axées sur le style de vie. La Société commercialise ses produits en Amérique du Nord, en Europe, en Asie-Pacifique et en Amérique latine, sous un portefeuille diversifié de marques appartenant à la Société, notamment Gildan®, American Apparel®, Comfort Colors®, GOLDTOE® et Peds®, et sous la marque Champion®, en vertu d'un contrat de licence exclusif pour le marché des vêtements imprimés.

Gildan possède et opère des installations de production à grand volume et verticalement intégrées, qui sont principalement situées en Amérique centrale, dans les Caraïbes, en Amérique du Nord et au Bangladesh. Gildan est engagée à mettre en place des pratiques de premier plan en matière de main-d'œuvre, d'environnement et de gouvernance dans toute la chaîne d'approvisionnement de la Société conformément à son programme ESG intégré dans la stratégie d'affaires à long terme de la Société. Des informations additionnelles sur Gildan et sur ses pratiques et initiatives en matière d'ESG sont disponibles au www.gildancorp.com.

-30-

Relations avec les investisseurs :

Jessy Hayem, CFA
Vice-présidente principale et cheffe des relations
avec les investisseurs et des communications mondiales
(514) 744-8511
jhayem@gildan.com

Relations avec les médias :

Geneviève Gosselin
Directrice, communications mondiales et marketing d'entreprise
(514) 343-8814
communications@gildan.com